

La transparence gouvernementale et la diffusion de l'information

- Impacts au MRIF-

Alain Olivier et Chantal Périé
Secrétariat général
19 juin 2015

Québec 

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Qu'est-ce que la transparence gouvernementale?
 - L'accessibilité des données sur le fonctionnement de l'État et l'usage des deniers publics
 - Une explication claire des processus gouvernementaux
 - Une reddition de comptes plus claire, directe et immédiate de l'action de l'État auprès des citoyens
 - Dans le respect de la protection des renseignements personnels

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Pourquoi la transparence gouvernementale ?
 - Assurer une communication plus directe entre l'État et les citoyens
 - Nivelier les chances entre les intervenants économiques et sociaux
 - Augmenter la confiance des citoyens à l'égard de l'État
 - Augmenter la lisibilité et la prévisibilité des processus gouvernementaux
 - Donner plus de pouvoir aux citoyens dans leurs rapports avec les institutions
 - Renforcer la démocratie québécoise

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Quels moyens de mise en œuvre de la transparence gouvernementale?
 - La diffusion de l'information en est une composante-clé
 - Cette diffusion passe par une mise en ligne d'informations et de données pertinentes

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Voici certaines des informations qui sont/ seront mises en ligne sur les sites gouvernementaux:
 - Les agendas ministériels (depuis novembre 2014)
 - Les traitements, indemnités et allocations des ministres, directeurs de cabinet et titulaires d'emplois supérieurs (avril 2015, puis annuellement)
 - Le montant des baux des ministères et organismes publics (avril 2015, puis annuellement)
 - Les frais de déplacement et de fonction des ministres et TES (août 2015, puis sur une base trimestrielle)
 - Les frais de réception, de formation, de téléphonie mobile, de publicité des Ministères (août 2015, puis sur une base trimestrielle)
 - Les subventions accordées par la ministre à partir de son budget discrétionnaire (août 2015, puis sur une base trimestrielle)

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Des réformes d'envergure faciliteront la mise en œuvre de l'agenda de la transparence gouvernementale:
 - Réforme du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (adoptée le 26 novembre 2014, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015)
 - Révision de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (consultations à venir à l'automne 2015, nouvelle Loi en 2016)

L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

- Les sites Internet à surveiller:
 - La transparence gouvernementale (agendas ministériels):
www.transparence.gouv.qc.ca
 - Les traitements, indemnités et allocations de la ministre, des directeurs de cabinet et des titulaires d'emplois supérieurs (site du MCE):
<http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/salaires/index.asp>
 - Les décisions rendues au MRIF en matière d'accès à l'information:
<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/decisions-documents-transmis-demande-acces>
 - Les renseignements relatifs aux dépenses du MRIF:
<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/divulgation-renseignements-relatifs-depenses>

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: SES IMPACTS POUR LE MRIF

Ministre, directeur de cabinet et personnel du cabinet		
Renseignements à publier	Diffusion	Début de la diffusion
Frais de déplacement (ministre et personnel de cabinet)	Trimestrielle	15 août 2015
Frais de fonction (directeur de cabinet)	Trimestrielle	15 août 2015
Véhicule de fonction (ministre)	Trimestrielle	15 août 2015
Octroi de subventions- budget discrétionnaire (ministre)	Trimestrielle	15 août 2015
Salaires, indemnités et allocations annuelles (ministre et directeur de cabinet)	Annuelle	15 août 2015

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: SES IMPACTS POUR LE MRIF

Titulaires d'emplois supérieurs		
Renseignements à publier	Diffusion	Début de la diffusion
Frais de déplacement	Trimestrielle	15 août 2015
Frais de fonction	Trimestrielle	15 août 2015
Véhicules de fonction	Trimestrielle	15 août 2015
Rapports de mission (missions hors-territoire)	Trimestrielle	15 août 2015
Salaires, indemnités et allocations annuelles	Annuelle	15 août 2015

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: SES IMPACTS POUR LE MRIF

Dépenses du MRIF		
Renseignements à publier	Diffusion	Début de la diffusion
Frais de formation + participation colloques/ congrès	Trimestrielle	15 août 2015
Total des frais de déplacement	Trimestrielle	15 août 2015
Contrats de publicité et de promotion	Trimestrielle	15 août 2015
Contrats de téléphonie mobile	Trimestrielle	15 août 2015
Réceptions	Trimestrielle	15 août 2015
Loyers	Annuelle	15 mai 2015

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: LE SITE EN DÉVELOPPEMENT

<http://mridev/fr/ministere/acces-information/divulgation-renseignements-relatifs-depenses>

*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec 

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: SES IMPACTS POUR LE MRIF

- La publication des décisions rendues en accès à l'information et des documents transmis (article 4, alinéa 8 du Règlement):
 - Dans les 5 jours ouvrables suivant une décision
 - Décision anonyme, documents caviardés
 - La décision et les documents joints en annexe doivent être publiés
 - S'applique aux demandes d'accès formulées à compter du 1^{er} avril 2015
 - Les premières décisions ont été mises en ligne le 8 mai 2015
 - **Publication en continu, au fur et à mesure des décisions**

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS: SES IMPACTS POUR LE MRIF

- Certaines **zones grises** dans la mise en œuvre du Règlement:
 - L'étendue de la reddition de comptes attendue pour les déplacements effectués par les représentations du Québec à l'étranger
 - La notion de 'territoire'
 - La notion d'"accompagnateur'
- Certains **défis techniques**:
 - Intégration des données du réseau
- Certains **défis administratifs**:
 - Homogénéisation et constance de l'entrée des données au siège et dans le réseau
 - Intégrer les rapports de mission dans les modus operandi du Ministère

LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES DISPOSITIONS: UNITÉS IMPLIQUÉES AU MRIF

- **Direction des Ressources financières et immobilières**
 - Cueillette, saisie, traitement et mise en forme des données
- **Direction du Développement des solutions d'affaires**
 - Élaboration et mise au point des gabarits
- **SMA Affaires bilatérales et représentations du Québec à l'étranger**
 - Entrée de données
 - Rapports de mission
- **Direction des Communications et des affaires publiques**
 - Révision des rapports trimestriels
 - Mise en ligne des demandes d'accès
- **Secrétariat général**
 - Coordination et liens avec le Secrétariat à l'accès à l'information

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION: UNE DIVULGATION BALISÉE

En principe, une divulgation des noms des représentants gouvernementaux québécois et des montants déboursés dans le cadre de leurs fonctions

Mais des **mesures de sauvegarde**:

- Le gouvernement peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale (art. 18 de la Loi)
- Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale (art. 19)

CONCLUSION: L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE CHANGE LA DONNE

- La réforme du Règlement et, à terme, de la Loi amènera une reddition de comptes plus complète et régulière
- Le MRIF devra publier une quantité importante de données sur les déplacements et les activités des postes
- La transparence et l'éthique iront de pair
- La transparence s'opérera dans le respect des renseignements personnels
- ***Ce *modus operandi* deviendra la nouvelle norme***

CONCLUSION: L'AGENDA DE LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE CHANGE LA DONNE

- La transparence gouvernementale comporte des impacts pour notre travail au MRIF:
 - À terme, l'ensemble des informations liées à nos activités deviendra accessible
 - Les questionnements sur la transparence et l'éthique vont de pair
 - La transparence devra s'opérer dans le respect des renseignements personnels des citoyens et du personnel du MRIF

.....

MERCI !

.....

*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec 